



Communiqué de presse
Mercredi 28 juin

POUR UNE DIFFÉRENCE CLAIRE ENTRE L'ÉCHALOTE ET L'OIGNON
*Une loi claire et unique, appliquée à tous...
de manière équitable*

Mercredi 28 juin, les Producteurs d'Échalotes de Tradition se rassemblent devant le siège de l'Office Communautaire des Variétés Végétales à ANGERS (OCVV)¹.

Depuis 6 ans, les producteurs d'Échalotes de Tradition réclament une définition précise de l'échalote, et dénoncent les incohérences de la législation Européenne en matière d'inscription des variétés. Dans son avis du 10 janvier dernier, la Cour de Justice Européenne leur a donné raison, en reconnaissant l'illégalité de l'inscription des variétés de semis en tant qu'échalote. Contrainte d'adapter sa réglementation, la Commission Européenne s'apprête à modifier ses directives.

Mercredi 28 juin, les producteurs d'Échalotes de Tradition revendiquent :

→ Leur désaccord sur le protocole OCVV. Cette classification différencie les oignons des échalotes à travers des notes impaires allant de 1 à 9 : 5 et plus pour l'échalote, 3 et moins pour l'oignon. Le problème est posé par les notes allant de 3 à 5 : les produits obtenant ces notes pourront s'appeler oignon ou échalote, au bon vouloir de chacun !

→ Leur opposition aux modifications proposées par la DG Sanco concernant l'inscription des variétés au catalogue européen. Dans la pratique ce projet basé sur le protocole OCVV légaliserait les dérives actuelles. Il permettrait à chaque pays de définir l'échalote à sa guise. Il permettrait de plus aux semenciers de commercialiser leurs variétés, avant leur inscription, selon l'appellation de leur choix... oignon ou échalote.

« Nous nous opposons au projet de la DG Sanco car il laisse trop de latitudes aux semenciers pour choisir le nom de leur produits... Ils pourraient même vendre des variétés d'oignon sous le nom d'échalote ! » explique Pierre Bihan Poudec, président de la section nationale échalote.

¹ Cette agence décentralisée de la communauté européenne met en œuvre et applique le régime communautaire de protection des variétés végétales.